

## Mission épicées, juin 1771 - Poivre : instructions particulières à M. de Coëtivi

---

Un document des Archives Nationales – A.N. Col C/4/28.

Le 24 juin 1771 - Poivre : instructions particulières à M. Coëtivi concernant la mission de la flûte *L'Isle de France* et du bateau *Le Nécessaire* envoyés à Manille.

---

Instructions particulières pour M. de Coëtivi, enseigne de vaisseau,  
commandant la flûte du Roi, *L'Isle de France*, destinée pour Manille.

---

Il est ordonné à M. de Coëtivi, enseigne de vaisseau, commandant la flûte du Roi, *L'Isle de France*, et ayant sous ses ordres le bateau *Le Nécessaire*, commandé par M. Cordé, d'appareiller de ce port au 1er vent favorable, et de faire route pour Manille en passant par le détroit de Malac.

La saison étant déjà bien avancée, M. de Coëtivi ne fera aucune relâche dans le détroit de Malac ni ailleurs, et dans le cas où il serait rencontré par quelque bâtiment anglais, hollandais, ou d'une autre nation, il évitera de dire la vraie destination de son voyage.

M. de Coëtivi se conservera toujours à la vue du bateau *Le Nécessaire* commandé par le Sr Cordé, et tâchera de faire route de compagnie jusque dans la baie de Manille. Pour prévenir néanmoins le cas de séparation forcée par quelque accident de navigation, il donnera rendez-vous au Sr Cordé dans le port de Cavité, et lui délivrera en conséquence des ordres et instructions auxquels le Sr Cordé sera tenu de se conformer.

L'objet du voyage de M. de Coëtivi à Manille étant d'y aller prendre les objets d'approvisionnement en effets de marine et en denrées de subsistance que M. Provost, commissaire de la Marine est chargé de solliciter auprès du gouverneur espagnol, M. de Coëtivi en préviendra les chefs du gouvernement des îles Philippines dès la 1ère visite qu'il leur rendra à son arrivée, et leur déclarera que son objet n'étant pas le commerce, il ne demande que la liberté de la relâche, celle de se procurer les rafraîchissements nécessaires à ses bâtiments, et les provisions qui seront demandées par M. Provost pour nos colonies.

M. de Coëtivi, sans se mêler de ventes ni d'achats, donnera à M. Provost toute les facilités qui seront en son pouvoir, et tous les secours qu'il lui demandera en hommes et en ustensiles dépendant de ses deux bâtiments.

Les visites indispensables à faire à Manille le 1er jour de l'arrivée de M. de Coëtivi sont celles de M. le gouverneur général Don Simon De Anda, de M. l'archevêque, du gouverneur particulier de Cavite, du secrétaire du gouvernement, des membres de l'audience royale, des chefs de communautés religieuses et des autres personnes notables de Manille qu'il a dû connaître dans son 1er voyage sur le *Vigilant*.

M. de Coëtivi n'ignore pas que Manille et surtout le port de Cavite, sont des lieux où règne le libertinage parmi les indiens et les mulâtres. La plus grande attention doit être de contenir son équipage, et de laisser aller à terre, le moins que faire se pourra, ses matelots ainsi que les soldats embarqués à son bord.

Ses officiers marinières, ses matelots, ses soldats seront peut-être sollicités par des gens sans aveu de désertir, et ce ne sera qu'avec la vigilance la plus sévère qu'il préviendra la désertion. M. de

Coëtivi doit à ce sujet prévenir M. le gouverneur général, et le prier de vouloir bien lui faire rendre tous les hommes qui déserteraient de ses bâtiments.

M. de Coëtivi se conciliera avec M. Provost pour tâcher de partir de la baie de Manille au plus tard à la fin de décembre, et pour son retour il se conformera exactement aux instructions qui lui ont été données communes à lui et à M. Provost.

Au Port-Louis Isle de France le 24 juin 1771. Signé le chevalier Desroche et Poivre.

\* \* \*